

Les Infos de Base

Mercredi 24 décembre 2014
volume 17, numéro 52
ISSN 1492-0670



GAUDET
ÉDITEUR LTÉE

État de la publication

Les *Infobases Lois et Règlements du Québec* sont à jour au 1^{er} décembre 2014.

Les *Infobases Lois et Règlements du Canada* sont à jour au 11 novembre 2014.

Les *Infobases Lois et Règlements de l'Ontario* sont à jour au 24 novembre 2014.

Le *Code civil du Québec — Accès aux règles* est à jour au 22 novembre 2014.

Le *Dictionnaire encyclopédique du Droit québécois* est à jour au 23 novembre 2014 et contient maintenant 9 564 termes ou mots de renvoi pertinents.

Modifications aux lois du Québec

Aucune modification cette semaine.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, elles ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Modifications aux règlements du Québec

Règlement sur les exemptions fiscales consenties à certains organismes internationaux gouvernementaux ainsi qu'à certains de leurs employés et membres de leur famille, RLRQ, c.

A-6.002, r. 3, aa. 4, 4.1, 8.5, 8.6, ann. B, I.

Règlement modifiant le Règlement sur les exemptions fiscales consenties à certains organismes internationaux gouvernementaux ainsi qu'à certains de leurs employés et membres de leur famille, D. 1105-2014 du 10-12-14, (2014) 146 G.O. 2, 4570, aa. 1-7.

Règlement sur les exemptions fiscales

consenties à certains organismes internationaux non gouvernementaux ainsi qu'à certains de leurs employés et membres de leur famille, RLRQ, c. A-6.002, r. 4, aa. 4, 4.1, 8.2, 8.3, 8.4, 8.5, 8.6, ann. B.

Règlement modifiant le Règlement sur les exemptions fiscales consenties à certains organismes internationaux non gouvernementaux ainsi qu'à certains de leurs employés et membres de leur famille, D. 1105-2014 du 10-12-14, (2014) 146 G.O. 2, 4570, aa. 1-8.

Règlement relatif aux honoraires exigibles des usagers du service de décisions anticipées et de consultations écrites de la Direction générale de la législation et du registraire des entreprises de l'Agence du revenu du Québec, RLRQ, c. A-6.002, r. 4.1, aa. 2, 3.

Règlement modifiant le Règlement relatif aux honoraires exigibles des usagers du service de décisions anticipées et de consultations écrites de la Direction générale de la législation et du registraire des entreprises de l'Agence du revenu du Québec, D. 1105-2014 du 10-12-14, (2014) 146 G.O. 2, 4570, aa. 1-2.

Règlement sur les privilèges fiscaux consentis aux membres d'une mission diplomatique, d'un poste consulaire ou d'un bureau d'une division politique d'un Etat étranger, aux membres de leur famille et à ce bureau, RLRQ, c. A-6.002, r. 5, aa. 5, 10.2.

Règlement modifiant le Règlement sur les privilèges fiscaux consentis aux membres d'une mission diplomatique, d'un poste consulaire ou d'un bureau d'une division politique d'un Etat étranger, aux membres de leur famille et à ce bureau, D. 1105-2014 du 10-12-14, (2014) 146 G.O. 2, 4570, aa. 1-2.

Règlement sur les normes d'équivalence aux fins de la délivrance d'un permis par l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec, RLRQ, c. **C-26**, Avis, (2014) 146 G.O. 2, 4425 ; Erratum, (2014) 146 G.O. 2, 4767, nouveau.

Règlement sur les impôts, RLRQ, c. **I-3**, r. 1, plusieurs art.

Dans ce numéro

1 État de la publication

Modifications aux lois du Québec

Modifications aux règlements du Québec

2 Modifications aux lois du Canada

3 Modifications aux règlements du Canada

Avis concernant la veille fédérale

Gaudet Éditeur Ltée
5278 rue Nantel
Saint-Hubert QC J3Y 9A7
514/893-2526 (téléphone)
1-800/481-8702 (sans frais)
450/443-3642 (télécopieur)
info@gaudet.qc.ca
<http://www.gaudet.qc.ca/>

Règlement modifiant le Règlement sur les impôts, D. 1105-2014 du 10-12-14, (2014) 146 G.O. 2, 4570, aa. 1-32.

Règlement sur les quotas des producteurs d'oeufs de consommation du Québec, RLRQ, c. **M-35.1**, r. 239, aa. 12, 14, 14.1, 23, 23.0.1, 23.1, 34, 35, 35.1, 37, 39, 40, 40.1, 41, 46, 48, 50, 51, 52, 52.1, 52.3, 52.4, 53, 53.1, 55, 56, 57, 57.1, 58, 58.1, 59, 60, 61, 62, 62.1-62.5, 63, 64, 65, 66, 67, 67.1, 68, 69, 70, 74.1, 75, 78, 79, 80.1, 126, 126.3, 126.4, 126.5, 134, 135, 136, 137, 137.1, 140-143, ann. 3, 3.1, 5, 10.

Règlement modifiant le Règlement sur les quotas des producteurs d'oeufs de consommation du Québec, Décision 10591 du 01-12-14, (2014) 146 G.O. 2, 4683, aa. 1-10, 12-59, 61-64.

Règlement sur la taxe de vente du Québec, RLRQ, c. **T-0.1**, r. 2, aa. 178R12, 244.1R1, 279R29, 346.1R1.

Règlement modifiant le Règlement sur la taxe de vente du Québec, D. 1105-2014 du 10-12-14, (2014) 146 G.O. 2, 4570, aa. 1-4.

Règlement d'application de la Loi concernant la taxe sur les carburants, RLRQ, c. **T-1**, r. 1, a. 10.1R1.

Règlement modifiant le Règlement sur la taxe de vente du Québec, D. 1105-2014 du 10-12-14, (2014) 146 G.O. 2, 4570, a. 1.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ils ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Modifications aux lois du Canada

Loi sur l'aéronautique, L.R.C. (1985), ch. **A-2**, aa. 4.31, 4.9.

Loi no 2 sur le plan d'action économique de 2014, L.C. 2014, ch. 39, aa. 143-144.

Loi sur la Banque du Canada, L.R.C. (1985), ch. **B-2**, a. 10.

Loi no 2 sur le plan d'action économique de 2014, L.C. 2014, ch. 39, a. 374.

Code criminel, L.R.C. (1985), ch. **C-46**, a. 207.

Loi no 2 sur le plan d'action économique de 2014, L.C. 2014, ch. 39, a. 171.

Loi sur la taxe d'accise, L.R.C. (1985), ch. **E-15**, plusieurs art.

Loi no 2 sur le plan d'action économique de 2014, L.C. 2014, ch. 39, aa. 92-98.

Loi sur les Cours fédérales, L.R.C. (1985), ch. **F-7**, a. 12.

Loi no 2 sur le plan d'action économique de 2014, L.C. 2014, ch. 39, a. 328.

Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces, L.R.C. (1985), ch. **F-8**, aa. 24.3, 25.1.

Loi no 2 sur le plan d'action économique de 2014, L.C. 2014, ch. 39, aa. 172, 173.

Loi sur la saisiearrêt et la distraction de pensions, L.R.C. (1985), ch. **G-2**, aa. 4, 5.

Loi no 2 sur le plan d'action économique de 2014, L.C. 2014, ch. 39, aa. 331, 332.

Loi sur les Indiens, L.R.C. (1985), ch. **I-5**, aa. 2, 4, 32, 33, 36.1, 82, 85.1, 86, 92, 103, 104, 105, 114, 115, 116, 117-121, 122.

Loi sur la modification et le remplacement de la Loi sur les Indiens, L.C. 2014, ch. 38, aa. 3-18.

Loi sur les juges, L.R.C. (1985), ch. **J-1**, aa. 2, 2.1, 10.1, 25, 26.3, 26.4, 42, 43.1, 44, 50, 69, 71.

Loi no 2 sur le plan d'action économique de 2014, L.C. 2014, ch. 39, aa. 315-327.

Loi sur la radiocommunication, L.R.C. (1985), ch. **R-2**, aa. 2, 4, 5, 5.1, 8, 8.1-8.3, 10, 14, 15.1-15.27.

Loi no 2 sur le plan d'action économique de 2014, L.C. 2014, ch. 39, aa. 174-182.

Loi sur les fonds renouvelables, L.R.C. (1985), ch. **R-8**, L'intertitre «MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES» précédant l'art. 4.

Loi no 2 sur le plan d'action économique de 2014, L.C. 2014, ch. 39, a. 183.

Loi sur la Monnaie royale canadienne, L.R.C. (1985), ch. **R-9**, a. 3.

Loi no 2 sur le plan d'action économique de 2014, L.C. 2014, ch. 39, a. 185.

Loi sur Investissement Canada, L.R., ch. **28 (1er suppl.)**, aa. 10, 36.

Loi no 2 sur le plan d'action économique de 2014, L.C. 2014, ch. 39, aa. 186-187.

Loi de l'impôt sur le revenu, L.R., ch. **1 (5e suppl.)**, plusieurs art.

Loi no 2 sur le plan d'action économique de 2014, L.C. 2014, ch. 39, aa. 2-77.

Loi sur la radiodiffusion, L.C. **1991, ch. 11**, aa. 12, 34.1-34.3.

Loi no 2 sur le plan d'action économique de 2014, L.C. 2014, ch. 39, aa. 191-192.

Loi sur les banques, L.C. **1991, ch. 46**, aa. 33, 34, 35.1, 37, 223, 226, 229, 231, 542.

Loi no 2 sur le plan d'action économique de 2014, L.C. 2014, ch. 39, aa. 270-277, 375.

Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition, L.C. **1992, ch. 20**, aa. 17, 17.1, 96.

Loi modifiant la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition (sortie avec escorte), L.C. 2014, ch. 36, aa. 1-3.

Loi sur les télécommunications, L.C. **1993, ch. 38**, aa. 24.1, 27.2, 39, 69.3, 69.4, 71, 72.001-72.0093, 72.02, 72.05, 72.06, 72.08, 72.1, 72.11, 72.14-72.19, 73.

Loi no 2 sur le plan d'action économique de 2014, L.C. 2014, ch. 39, aa. 193-195, 197, 199-208.

Loi sur la Banque de développement du Canada, L.C. **1995, ch. 28**, aa. 2, 6, 7, 9, 11, 12, 13, 14, 17, 20, 28, 30, 37, 40.

Loi no 2 sur le plan d'action économique de 2014, L.C. 2014, ch. 39, aa. 211-223.

Loi sur la compensation et le règlement des paiements, L.C. **1996, ch. 6, ann.**, aa. 2, 3, 4, 5, 6, 9, 11, 12, 12.1, 13.2, 13.3, 14, 15, 18, 22.1.

Loi no 2 sur le plan d'action économique de 2014, L.C. 2014, ch. 39, aa. 360-373.

Loi sur l'assurance-emploi, L.C. **1996, ch. 23**, aa. 96, 112.1.

Loi no 2 sur le plan d'action économique de 2014, L.C. 2014, ch. 39, aa. 225, 226.

Loi de mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange Canada—Chili, L.C. **1997, ch. 14**, a. 14.

Loi no 2 sur le plan d'action économique de 2014, L.C. 2014, ch. 39, a. 227.

Loi maritime du Canada, L.C. **1998, ch. 10**, aa. 46, 48, 61, 64.1-64.93.

Loi no 2 sur le plan d'action économique de 2014, L.C. 2014, ch. 39, aa. 228-231.

Loi sur les parcs nationaux du Canada, L.C. **2000, ch. 32**, aa. 24, 39, 41.1, 41.4, ann. 2.

Loi sur la réserve à vocation de parc national Nááts'ihch'oh, L.C. 2014, ch. 35, aa. 2-6.

Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, L.C. **2001, ch. 27**, aa. 32, 89.2, 151.1.

Loi no 2 sur le plan d'action économique de 2014, L.C. 2014, ch. 39, a. 309, 312, 313.

Loi de 2001 sur l'accise, L.C. **2002, ch. 22**, a. 181.

Loi no 2 sur le plan d'action économique de 2014, L.C. 2014, ch. 39, a. 100.

Loi sur le ministère de l'Emploi et du Développement social, L.C. **2005, ch. 34**, a. 45.

Loi no 2 sur le plan d'action économique de 2014, L.C. 2014, ch. 39, a. 252.

Loi sur l'emploi et la croissance économique, L.C. **2010, ch. 12**, aa. 2147, 2148.

Loi no 2 sur le plan d'action économique de 2014, L.C. 2014, ch. 39, aa. 378-379.

Loi no 1 sur le plan d'action économique de 2013, L.C. **2013, ch. 33**, aa. 138, 142.

Loi no 2 sur le plan d'action économique de 2014, L.C. 2014, ch. 39, aa. 188-189.

Loi no 2 sur le plan d'action économique de 2013, L.C. **2013, ch. 40**, aa. 249, 250.1, 253-260, 269, 333, 351, 354, 469.

Loi no 2 sur le plan d'action économique de 2014, L.C. 2014, ch. 39, aa. 261-265, 382-385.

Loi sur les Territoires du Nord-Ouest, L.C. **2014, ch. 2, art. 2**, a. 65.

Loi no 2 sur le plan d'action économique de 2014, L.C. 2014, ch. 39, a. 224.

Loi sur la Journée nationale de la santé et de la condition physique, L.C. **2014, ch. 34**, nouvelle.

Loi sur le cadre fédéral relatif à la maladie de Lyme, L.C. **2014, ch. 37**, nouvelle.

Loi sur la Journée du pape Jean-Paul II, L.C. **2014, ch. 41**, nouvelle.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, elles ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

ch. E-15.

Règlement sur la méthode d'attribution applicable aux institutions financières désignées particulières (TPS/TVH), DORS/2001-171, a. 1.

Loi no 2 sur le plan d'action économique de 2014, L.C. 2014, ch. 39, a. 99.

Loi de l'impôt sur le revenu, L.R., ch. 1 (5e suppl.)

Règlement de l'impôt sur le revenu, C.R.C., ch. 945, plusieurs art.

Loi no 2 sur le plan d'action économique de 2014, L.C. 2014, ch. 39, aa. 78-91.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ils ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Avis concernant la veille fédérale

Veillez noter que Les Infos de Base cesseront de recenser les mises à jour à la législation fédérale à partir du 1^{er} janvier 2015.

Modifications aux règlements du Canada

Loi sur la taxe d'accise, L.R.C. (1985),